



# DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

## INFORMATIONS PREALABLES SUR LES POSTES DE SECOURS

### Les dispositifs prévisionnels de secours (DPS)

Plus communément appelés « postes de secours », les dispositifs prévisionnels de secours sont composés de secouristes en charge des premières interventions.

Conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, **seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours à personnes**. A ce titre, notre association dispose des agréments de sécurité civile nous permettant d'assurer la tenue de Dispositif Prévisionnel de Secours.

### A quoi sert un dispositif prévisionnel de secours ?

**Pour faire face au risque** plus important de demande de secours lors d'un concert, d'une rencontre sportive ou d'un événement festif (ces exemples ne sont pas exhaustifs), **il est utile de prévoir la présence d'une équipe de secouristes**. Leur mission n'est pas de remplacer l'intervention des secours publics (SAMU, pompiers), mais de précéder celle-ci pour les cas les plus graves, et d'assurer la prise en charge des atteintes plus légères.

### La tarification d'un DPS

Nos intervenants secouristes sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité pour effectuer leurs missions de DPS. Les sommes perçues qui auront été définies par devis serviront à la fois au renouvellement du matériel de soins utilisés, mais aussi à l'achat des tenues, du matériel de formation et de secours et la formation de nos bénévoles. Les tarifs varient en fonction de la durée du DPS dans le temps, des moyens humains et matériels

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Dispositif Prévisionnel de Secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association de sécurité civile prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes  
**au plus tard 30 jours avant la manifestation.**

Cette demande doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi de l'exactitude des éléments portés dans ce document.

Organisme demandeur			
Représenté par		Fonction	
Téléphone		Autre téléphone	
Mail			
Raison sociale			
Adresse			
Code postal		Ville	
Représentant légal		Fonction	

Facturation (si différent de l'organisme demandeur)			
Nom du contact			
Téléphone		Autre téléphone	
Mail			

Caractéristique de la manifestation			
Nom		Activité / type	
	Date	Horaire manifestation	Horaire présence secouristes (à minima ceux de la manifestation)
Jour 1		à	à
Jour 2		à	à
Jour 3		à	à
Jour 4		à	à
Jour 5		à	à
Jour 6		à	à
Jour 7		à	à
Nom du contact sur place			Téléphone
Fonction du contact			
Effectif max instantané du public <sup>1</sup>			Tranche d'âge à ans
Effectif acteurs <sup>2</sup>			Tranche d'âge à ans
Activités des acteurs			
Type de manifestation (Indicateur P <sub>2</sub> )	<b>Public assis</b> : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration ...		
	<b>Public debout</b> : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole ...		
	<b>Public statique</b> : concert avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif <u>avec</u> protection du public par rapport à l'événement ...		
	<b>Public dynamique</b> : concert avec public dynamique, soirée ou gala étudiant, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif <u>sans</u> protection du public par rapport à l'événement ... <b>Événement sur plusieurs jours avec présence permanente du public</b> : hébergement sur site ou à proximité.		
Risques particuliers	Vente de boissons alcoolisées		Oui Non
	Utilisation d'engins pyrotechniques		Oui Non
	Présence d'engins motorisés (ex : rallye auto, moto cross ...)		Oui Non
	Autres :		
Remarques			

<sup>1</sup> Ensemble de personnes qui assistent effectivement à un spectacle, une manifestation, une rencontre sportive, une réunion ... (assistance, auditoire, spectateurs ...).

<sup>2</sup> Ensemble des personnes qui participent à l'organisation (techniciens, personnels, organisateurs, service d'ordre, service de sécurité incendie ...) et/ou qui assurent / participe à une prestation (artistes, comédiens, sportifs qu'ils soient professionnels ou amateurs ...), dans le cadre de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Lieu de la manifestation	
Nom du lieu	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	Ville

Caractéristiques du site (cocher les cases correspondantes)					
Manifestation sur la voie publique	Oui	Non	Si oui, trafic automobile interdit sur cette dernière :	Oui	Non
Manifestation comportant des parcours / circuits	Oui	Non			
Accessibilité du site (Indicateur E <sub>1</sub> )	<b>Très bonne :</b> Structures permanentes simples (bâtiment sur 1 seul niveau) Voies publiques, rues, ... avec accès dégagés / faciles (ex : course caisses à savon) Conditions d'accès aisées sur l'ensemble du site				
	<b>Bonne :</b> Structures permanentes complexes (plusieurs étages, présence de gradins ou tribunes) ou non permanentes (ex : chapiteaux) Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares Distance de brancardage* : > à 150 m et ≤ 300 m Terrain en pente sur plus de 100 mètres <i>[Réservé UNASS] Distance max de brancardage &gt; à 150 m et ≤ 30 m</i>				
	<b>Moyenne :</b> Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha Terrain en pente sur plus de 150 mètres <i>[Réservé UNASS] Distance max de brancardage &gt; à 300 m et ≤ 600 m</i>				
	<b>Mauvaise :</b> Espaces naturels : surface > 5 ha Terrain en pente sur plus de 300 mètres Autres conditions d'accès difficiles : talus, escalier, voie d'accès non carrossable, ... Progression des secours rendue difficile par la présence du public Voies publiques, rues, ... sans accès dégagés, avec foule (ex : carnaval) <i>[Réservé UNASS] Distance max de brancardage &gt; à 600 mètres</i>				
Risques particuliers (lac, falaise, autoroute ...)					
Délai d'intervention des secours publics (Indicateur E <sub>2</sub> )	≤ 10 min	> 10 min et ≤ 20 min	> 20 min et ≤ 30 min	> 30 min	
Caserne des sapeurs-pompiers la plus proche				Distance :	kms
Structure hospitalière la plus proche				Distance :	kms
Remarques					

Autres secours / services sur place				
Autre association agréée de sécurité civile	Oui	Nom de la l'association : Raison de sa présence :		Non
Société de médicalisation	Oui	Nom de la société :		Non
		Médecin (hors société de médicalisation)	Oui	Non
		Ambulance privé	Oui	Non
		SMUR	Oui	Non
		Pompier	Oui	Non
		Forces de l'ordre	Oui	Non

Accueil des bénévoles secouristes sur le site			
Votre structure met à disposition de l'UNASS une radio pour communiquer avec le responsable du dispositif de secours		Oui	Non
Local mis à disposition	Aucun	Local en dur → m <sup>2</sup> (minimum : 9 m <sup>2</sup> )	Tente → m <sup>2</sup> (minimum : 3x6m et 4 murs)
	<b>⚠ Il doit être visible, facile d'accès et doit être réservé exclusivement à l'usage des secouristes ⚠</b>		
Mobilier mis à disposition (tables, bancs, chaises ...)		Oui, précisez le type de mobilier fournis :	Non
Services	Électricité	Oui (le point de branchement doit être dans le/les poste(s) de secours)	Non
	Eau	Oui (le point d'accès doit être dans le/les poste(s) de secours)	Non
	Autres		
Repas complet fournis par l'organisateur (repas compris dans la période du DPS : 12h-13h30 et 19h-20h30)			
Non concerné	Concerné : Repas fournis Repas non fournis (nous vous facturerons 12 € / repas / bénévoles)		
<b>L'association se réserve le droit de vous facturer le repas si elle estime que le repas fourni n'est pas un repas complet</b>			
Bouteilles d'eau (50cl) fournies par l'organisateur et à notre disposition en cas de forte chaleur (cela ne comprend pas les boissons des repas)		Selon vous, vous n'êtes pas concerné Oui → nombre prévu : (ce nombre pourra être revu à la hausse par nos soins) Non → elles vous seront facturées	
Local de repos spécifique pour les secouristes (pour manifestation sur plusieurs jours)		Non concerné	Concerné : Oui Non
Remarques			

### Documents joints :

Plans du site avec implantation souhaitée du/des postes de secours (**à fournir dans tous les cas**)

Parcours ou circuit(s) de la manifestation (à fournir le cas échéant)

Avis et cahier des charges fédérales (à fournir le cas échéant)

Avis de la commission de sécurité (à fournir le cas échéant)

Annuaire téléphonique du site

Autres documents joints :

**Validation des informations**

Je soussigné.e

agissant en tant que

Certifie que les informations renseignées ci-dessus sont exactes. Je m'engage, en cas de modification de mon évènement, à prévenir l'UNASS Rhône-Loire-Ain dans les plus brefs délais.

Fait à :

Le :

Signature :

**En cas de modification majeure, une réévaluation des risques et un nouveau devis peuvent être nécessaire. Le dimensionnement s'effectue en fonction : de l'activité, des risques liés au site et à la manifestation et de la durée.**

**Rappel**

Le dimensionnement du dispositif de secours pour les **acteurs** est de la seule responsabilité du demandeur et/ou de l'autorité de police compétente. Le dimensionnement du dispositif de secours pour le public est régi par le Référentiel National des Missions de Sécurité Civile - Dispositifs Prévisionnels de Secours.

Ce calcul de dimensionnement minimal est mis à disposition pour "information". Seule une étude personnalisée de votre manifestation avec une association de sécurité civile permettra de dimensionner votre dispositif prévisionnel de secours. Le nombre d'intervenants correspond au nombre de Secouriste, Équipier Secouriste, Chef d'Équipe, Chef de Poste. Sont exclus : l'encadrement et la logistique.

Les DPS font partie des missions de sécurité civile dévolues uniquement aux associations agréées de sécurité civile. En tout état de cause, il incombe à l'autorité de police compétente, si elle le juge nécessaire ou approprié, de prendre toute disposition en matière de secours à personnes pour assurer la sécurité lors d'un rassemblement de personnes, sur son territoire de compétences. À ce titre, elle peut imposer à l'organisateur un DPS dimensionné selon les modalités du présent référentiel national. En outre, l'organisateur est libre de faire appel, en complément du DPS à personnes prescrit, à tout autre moyen humain ou matériel, destiné à augmenter le niveau de sécurité de la manifestation.

Merci de renvoyer ce formulaire par mail à l'adresse :

*rhoneloireain@unass.fr*

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

*UNASS Rhône-Loire-Ain*

*100 route de Vienne - 69372 LYON Cedex 08*